



**COMMUNES ASSOCIÉES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JUN 2016**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 22 Juin 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mardi 28 Juin 2016**, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Yves GAÏTANAROS, Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID, Philippe FOUCHER, Anne –Marie LIDDELL.

Excusé : Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice..... : 15
 Nombre de conseillers présents en début de séance : 11
 Nombre de pouvoirs : 0
 Nombre de votants : 11

Le Conseil Municipal a nommé Mme Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance

La séance est déclarée ouverte, M. le Maire informe que la séance de Conseil Municipal sera enregistrée.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 23 Mai dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2016 est adopté à 10 voix pour et 1 abstention.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

1. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (Mme Chantal BRIEND) suite à son départ en retraite.
Délibération 63-2016 (à l'unanimité)

2-Projet d'enfouissement de la basse et haute tension, des réseaux Orange, de l'éclairage public rue des écoles et rue d'Arconville.

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre ce matin avec M. PERRETIN, directeur technique de la SICAP afin de faire le point sur le projet d'enfouissement de la haute et basse tension dans la rue des écoles pour alimenter le poste transformateur et une partie de l'avenue d'Arconville.

Monsieur le Maire en a tiré les conclusions suivantes qu'il présente au Conseil :

-La SICAP s'engage dans ces travaux d'enfouissement de la haute tension car elle a perçu cette année une subvention lui permettant de commencer l'opération. Cependant LA SICAP ayant interrogé tardivement la commune sur ce projet, il est difficilement réalisable de monter des dossiers de subventions auprès des organismes pouvant lui apporter un soutien financier compte tenu du délai trop court.

De même, cette dépense n'a pas été programmée au budget primitif de 2016.

Monsieur le Maire estime plus judicieux d'attendre le retour des études sur les dépenses énergétiques de la commune menées via la convention en énergie partagé, compte tenu du montant important que l'opération engage soit 23612€ pour les réseaux d'électricité, environ 1468€ pour les réseaux orange, sans compter le terrassement pour les réseaux orange et les modifications d'éclairage public non chiffrés à ce jour.

Monsieur le Maire explique que la commune aura toujours la possibilité de s'inscrire dans le programme 70/30 de la SICAP afin de projeter des opérations d'enfouissement de réseaux par tranches ce qui permettrait également de réfléchir au système d'éclairage public (led, horloge astronomique). Ceci également dans l'objectif d'avoir un ensemble plus harmonieux pour l'équipement en candélabres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport de maire DECIDE à l'unanimité de ne pas s'engager dans le projet d'enfouissement des réseaux rue des écoles et rue d'Arconville.

Vote

Conseillers présents : 11
 Conseillers représentés : 0
 Ayant voté pour : 11
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 64-2016 (à l'unanimité)

2-Travaux d'Aménagement de sécurité routière rue de Lambreville – Demande du Fonds d'Aide à la Voirie Communale

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer des travaux de sécurité routière rue de Lambreville consistant en la mise en place de chicanes et de places de parking ainsi que la pose d'un panneau d'entrée d'agglomération. Ceci afin de réduire la vitesse des automobilistes qui à ce jour, est maintenu à 90km/heure.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux peuvent être éligibles à l'aide à la voirie communale. Le taux de prise en charge des dépenses éligibles à ce fonds est de 30% du montant HT dans la limite de 60 000€ d'aides/commune sur 3 années consécutives et du montant de l'enveloppe cantonale annuelle. Le taux de prise en charge des dépenses éligibles au produit des amendes de police est de 50% du montant HT dans la limite du montant de l'enveloppe cantonale annuelle.

Le débat est engagé...M. Villard explique le contenu des devis et informe les conseillers des entreprises qu'il a contacté et les différentes solutions qu'elles lui ont proposées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de lancer les travaux de sécurité routière rue de Lambreville

SOLLICITE le fonds d'aide à la voirie communale à hauteur de 30 % du montant total HT de la dépense

SOLLICITE le produit des amendes de police à hauteur de 50% du montant total de la dépense

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES HT		RECETTES	
Mise en place de chicanes	911.00€	FVAC 30%	363.45€
Création de deux places de parking	1 147.50€	Amendes de police 50%	573.75€
Fourniture et pose d'un panneau d'entrée d'agglomération		Autofinancement	1 421.80€
	300.50€		
TOTAL HT	2 359.00€	TOTAL HT	2 359.00€



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

Vote

Conseillers présents :	11
Conseillers représentés :	0
Ayant voté pour :	10
Ayant voté contre :	0
S'étant abstenu :	1
N'ayant pas pris part au vote :	0

Délibération 65-2016 (10 voix pour – 1 abstention)

3-Participation au Fonds d'aide aux jeunes et au Fonds unifié du logement

Délibération 66-2016(10 voix pour – 1 abstention)

3-Avis de principe pour la Création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale

Délibération 67-2016 (à l'unanimité)

4- Cession d'une partie de la parcelle D540 située sur la commune d'Outarville

-Délibération 68-2016 (à l'unanimité)

5-Décision modificative du budget principal pour les travaux d'aménagement de sécurité routière rue de Lambreville

Délibération 69-2016 (à l'unanimité)

Décision modificative du budget principal pour le remboursement de l'adhésion aux participants à l'aquagym.

Délibération 70-2016 (à l'unanimité)

II – Décisions

Décision 2016-07

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-07 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de la société publique locale INGENOV 45 portant sur la faisabilité, rédaction du programme, rédaction du dossier de consultation, analyse des offres, rédaction du rapport d'analyse des offres d'un montant de 1050.00€HT soit 1 260.00€TTC pour la création de la cuisine de la salle des fêtes.

Décision 2016-08

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-08 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de L'EURL DECROIX pour la création du boulodrome dans le parc communal d'un montant de 3 978.00€ HT soit 4 773.60€ TTC. La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 23 article 2312.

Décision 2016-09

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-08 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du contrat SEGILOG pour un total HT de 9072.00€ destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et pour un total HT de 1 008.00€ destiné à l'obligation de maintenance et de formation. La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 20 article 2051 pour la partie cession des logiciels et en dépense de fonctionnement au chapitre 11 article 6156 pour la partie maintenance et formation

Décision 2016-10

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-08 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le contrat avec la société AKINET d'un montant de 195.00€HT pour les prestations à la demande et d'un montant de 803.33€HT pour les prestations mensuelles. La dépense sera imputée en section de fonctionnement au chapitre 011 article 611.

Décision 2016-11

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-11 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le contrat de l'entreprise ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE pour l'entretien des diverses chaudières des bâtiments communaux pour un montant de 2 041.70€HT soit 2450.04€TTC.

Le Maire décide de signer le contrat d'entretien pour la pompe à chaleur de la salle des associations avec la société ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE pour un montant de 476.00€HT soit 571.20€TTC.

La dépense sera imputée en section de fonctionnement au chapitre 011 article 611

M. Foucher demande si le devis de l'entreprise FORGEARD comprend le remplacement du filtre ? Monsieur le Maire lui répond que le montant de chacun des devis s'entend hors pièces.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

III- Affaires diverses

Exposition « Bien Vieillir dans son logement »

Monsieur le Maire annonce la fin de l'exposition « Bien vieillir dans son logement ». Cette dernière a été présentée aux Anciens de la commune lors de leur rencontre hebdomadaire à la salle des fêtes en présence d'un conseiller de l'ADIL qui a pu répondre à leurs questions. Mme Lacombe qui était présente à la réunion du Club des Anciens informe que l'exposition a suscité l'intérêt des Anciens. Mme David demande si l'exposition a perçu un bon nombre de visiteurs ? La retombée a été timide pour cette première et M. Naudet pense que l'idée est très bonne de relayer l'exposition vers les associations. Il rappelle que la prochaine exposition en septembre sur le thème des Eco Gestes serait intéressante pour les écoliers. Mme Lacombe informe l'assemblée que la kinésithérapeute d'Outarville organise une réunion le 8 juillet à 15h00 à la salle des fêtes pour sensibiliser les personnes sur les bonnes postures à adopter en cas de chutes.

Agence Postale communale :

Monsieur le Maire relate son entrevue avec les responsables de La Poste sur les travaux pour le démarrage de l'Agence postale qui se situera dans le 2eme bureau d'accueil de la Mairie...L'ouverture de l'APC est prévue pour le 03/10/2016. Les horaires d'ouverture seront de 9h15 à 12h15 du Lundi au Samedi. Ces horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la fréquentation de l'APC. L'agent communale affecté à l'APC commencera sa journée à 9h00 et terminera à 12h30. La boîte postale devrait être déplacée. M. Naudet demande si les administrés pourront retirer leurs cartes d'identités le samedi matin ? Monsieur le Maire répond que les demandes pour l'APC passeront prioritairement mais que le retrait de CNI sera possible. Toute autre demande nécessitant plus de temps sera traitée aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Opération Zéro Pesticides :

Monsieur le Maire fait un point de la visite du 15/06 avec M. Lionel FOUILLAND de la FREDON.

Il a été fait un état des lieux des pratiques et produits utilisés. Des secteurs pilotes ont été définis dans chaque commune. La prochaine réunion est prévue le 5/07. M. Naudet ajoute que la signature de la convention avec les différents partenaires pourrait se faire lors de la fête communale.



COMMUNES ASSOCIEES D'OUTARVILLE LOIRET

Avancement des travaux au cabinet des infirmières

Les travaux de peinture et d'isolation phonique sont réalisés. Le devis de l'entreprise MESSEANT a été accepté, la porte d'entrée du cabinet médical va être remplacée. Le nettoyage des abords est prévu avant l'ouverture du cabinet du médecin mi-juillet.

Agencement du bâtiment de la Poste

Plusieurs demandes sont en cours pour l'agencement de ce bâtiment en vue de recevoir l'épicerie. Les propositions seront étudiées en commission des travaux.

Organisation de la fête du 14 juillet

La retraite aux flambeaux sera suivie du feu d'artifice à 23h00 puis du bal des pompiers avec la participation de la Musique d'Outarville.

Il a été convenu que le repas du 14 juillet aurait lieu le soir dans toutes les communes précédé par des jeux.

L'inscription aux buffets dans ces 3 communes est réservée aux habitants d'Outarville et ses communes associées.

Dossiers en cours

CUISINE

La modification du plan de la future cuisine de la salle des fêtes a été transmise à INGENOV, la commune n'a pas obtenu de subvention sur le fonds de soutien à l'investissement public local au titre de 2016. La commune a obtenu de la réserve parlementaire de Mme Marianne DUBOIS, députée d'un montant de 2 500€ sur 5000€ demandé.

ACCESSIBILITE

La commune a obtenu une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'accessibilité de la salle des fêtes d'un montant de 7 488€ sur 12480€ demandé. Le dossier n'a pas été retenu au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. La commune ne percevra aucune aide au titre de la DETR 2016 pour l'accessibilité de la mairie et de l'aile ouest ni du fonds de soutien à l'investissement public local. Par conséquent, Monsieur le Maire a décidé de présenter une seconde fois le dossier d'accessibilité de la mairie et de son aile ouest au titre de la DETR 2017. La demande de réserve parlementaire de M le Sénateur Jean-Pierre SUEUR est toujours en attente. Les travaux d'accessibilité ont commencé avec le Cabinet ABC Conseil pour maîtrise d'œuvre.

M. Naudet demande pour quelles raisons ces dossiers n'ont pas été retenus ? M. le Maire lui explique qu'un dossier par commune a été retenu vu la quantité importante de dossiers déposés par l'ensemble des communes du département.

ESPACE DE LOISIRS

Le dossier n'a pas été retenu au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Le projet est subventionné à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes sur la partie aire de jeux. Le reste est à charge de la commune. M. Naudet rappelle que sur cette opération, le syndicat de pays avait été sollicité dans le cadre du contrat de pays. Cependant, la commune ne peut plus solliciter cette subvention car le montant des travaux est inférieur aux critères requis. M. Naudet estime qu'il y a une incohérence en la matière car le syndicat de pays a vocation à aider au développement des petites communes... M. Naudet suggère aux communes d'écrire au syndicat afin de récrier cette situation. Le débat est engagé...

Horaires estival du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera ouvert du 11 juillet au 26 août inclus le matin de 9h30 à 12h00. Fermé l'après-midi.

Fermeture exceptionnelle de la mairie au public le 15 juillet 2016.

III – Tour de Table :

M. Naudet fait un bilan de la fête des écoles et remercie les ATSEM qui ont participé bénévolement à cette fête. M. Naudet attend la même participation de la part des parents d'élèves. Il ajoute qu'il y a un véritable travail pédagogique à faire pour sensibiliser les parents d'élèves.

M. Naudet rappelle que concernant le projet d'épicerie dans le bâtiment de la Poste, M. Guérin est très intéressé mais souhaite savoir ou cela l'engage financièrement en premier lieu. Il s'installera en septembre dans les locaux de M. Sillier. Un pré-chiffrage a été demandé à un cabinet d'architecte pour estimer les travaux nécessaires à son installation dans le bâtiment de la Poste.

M le Maire ajoute qu'une estimation a également été demandée à INGENOV 45 et que ce projet nécessite un travail de réflexion.

Journée citoyenne du 10 juillet à Acquebouille : horaires définis 9h -13h suivi d'un moment convivial.

M. Naudet se demande de quelle façon assurer la communication pour cette journée ?

Flash mensuel ou lettre envoyée aux habitants ? Mme Imbault décide de faire un courrier aux habitants.

Il est fait un point sur l'ensemble des travaux à réaliser et du matériel nécessaire pour cette journée.

M. Villard informe que le dernier devis pour la maintenance des extincteurs est arrivé ce jour et que les propositions seront étudiées. M. le Maire ne souhaite disposer que d'un seul intervenant pour la gestion des extincteurs dans les bâtiments communaux.

Mme Lacombe relaie l'information que sur la commune d'Allainville, la connexion internet sera interrompue le vendredi 1^{er} juillet toute la journée pour des raisons de maintenance sur le réseau.

M. le Maire informe avoir rendez-vous le 7 juillet avec le chargé de mission en énergie de la direction du patrimoine départemental, pour présentation de son analyse sur l'éclairage public à Epreux.

M. Foucher interpelle l'assemblée et déclare que des enfants ont détérioré une pièce du monument aux morts de Saint Pérvy. M. Gaïtanaros lui répond que le sinistre a été pris en charge par l'assurance de la famille mais qu'il est intolérable que les enfants ne respectent pas le monument aux morts. La famille lui a fait part que les enfants n'avaient pas de terrain de jeux à disposition sur la commune. Les conseillers suggèrent que les enfants peuvent jouer éventuellement sur le terrain communal. Une discussion s'ensuit également sur le non-respect des sens interdits par les automobilistes sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle avoir envoyé le diagnostic de l'état du bassin de natation à l'ARS et communique les éléments de réponse qu'on lui a fourni. L'ARS rappelle notamment que le bassin de natation est réservé à l'usage exclusif des écoles à raison de 3 classes le matin et 3 classes l'après-midi et n'est pas destiné à l'accueil du public. Monsieur le Maire communiquera les conclusions de l'ARS à la Communauté de Communes. M. Naudet ajoute que le Président de la Communauté de Communes souhaite mettre en place un groupe de travail restreint afin d'envisager l'avenir de ce bassin de natation de manière objective et constructive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Outarville, le 28 JUN 2016

Le Maire

Michel CHAMBRIN

